

REGLEMENT INTERIEUR

FOS DINGO WARRIOR

Article 1 – L'organisateur

La Mairie de Fos-sur-Mer est l'organisateur de la « FOS DINGO WARRIOR » qui se déroulera le 07 septembre 2019 sur la plage du CAVAOU – 13270 Fos-Sur-Mer.

Article 2 – Public concerné

Chaque participant doit être âgé de 6 ans minimum le jour de l'événement. Les mineurs devront présenter l'autorisation parentale signée des parents le jour J (sur le D.O.P) pour retirer leur dossard.

Article 3 – Inscriptions

Vous pouvez vous inscrire :

- Sur le lien via les réseaux de communication de Fos-sur-Mer en renseignant le formulaire à remplir dans l'onglet service (www.billetweb.fr/fos-dingo-warriors-2019).

L'inscription peut se faire de manière individuelle, par club sportif ou par Team.

Aucun dossard ne sera expédié par courrier, ils seront à retirer impérativement :

- Le jour de la manifestation de 09h00 à 13h00 sur la plage du Cavaou

Dans le cadre de l'inscription d'une Team /club /groupes, une personne est autorisée à retirer votre dossard munie de l'ensemble des billets ainsi que de la **Déclaration Obligatoire du Participant**.

En cas de perte du dossard avant l'épreuve celui-ci ne sera pas échangé, il est de votre responsabilité de le préserver.

Article 4 – Départ

L'événement ci-nommé « FOS DINGO WARRIOR » est une manifestation sportive dont l'épreuve mélange à la fois la progression à pieds et le défi de se dépasser en surmontant des obstacles (parcours aventure).

REGLEMENT INTERIEUR

FOS DINGO WARRIOR

Le parcours de la course « FOS DINGO WARRIOR » : est un parcours d'environ 5 km avec des obstacles sur le sable et dans l'eau, ainsi que des franchissements de buttes et crevasses. Le départ s'effectuera par vague de 100 personnes maximum avec un intervalle de 20 minutes afin d'éviter un phénomène de bouchon sur les obstacles. Le premier départ s'effectuera à 14h00.

Aucun mineur ne peut partir seul sur cette course : un adulte pour 2 enfants maximum (D.O.P - autorisation parentale et engagement signé des parents obligatoire !)

La zone de départ est située à côté du podium. Une zone d'échauffement dirigée est prévue avant les départs.

Il est conseillé d'arriver 1 heure avant le départ de votre vague.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 5 – Arrivée

Le pot de l'amitié sera offert par la Municipalité à la fin de la course vers 18h00.

Article 6 – Maximum de participants

Le parcours de la course « FOS DINGO WARRIOR » est limité à **800 personnes**.

Article 7 : Conditions de participation

Chaque participant reconnaît que cette course requiert un entraînement minimum et qu'il est apte à y participer. Il doit impérativement fournir avant la course son bulletin d'inscription signé qui stipule à la pratique de la marche et de la course à obstacle en terrain naturel, ainsi qu'à la pratique de la Zumba et qu'il bénéficie d'une assurance individuelle accident couvrant ces activités.

Les participants sont responsables de leur parcours, ils engagent leur responsabilité en cas d'accident y compris sur les obstacles. Tout participant doit également être en capacité de ramper, patauger, nager, sauter, varapper et passer des obstacles d'une hauteur maximum de trois mètres.

REGLEMENT INTERIEUR

FOS DINGO WARRIOR

Article 8 – Annulation et modification de la course

L'organisation se réserve le droit d'annuler la course au plus tard le 07 septembre à 12h00 en cas de force majeure. L'organisation se donne le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité ou de mauvaises conditions météorologiques.

Article 9 – Port du dossard

La course à obstacles « FOS DINGO WARRIOR » se déroule sur des terrains privés et sur le domaine public. Seule l'attribution du dossard permet aux participants l'accès à ces derniers. Il est interdit d'évoluer en dehors du balisage. De surcroît, des attitudes élémentaires de civisme sont attendues sur le site (ramasser les déchets au sol et ne pas jeter les siens). Chaque participant s'engage à reconnaître les risques encourus lors de sa participation à l'épreuve. Il s'assurera donc, sur la totalité du parcours, d'être capable ou non, de franchir un obstacle. S'il ne le souhaite pas, le participant peut contourner l'obstacle sans entraîner sa disqualification.

Courir sans dossard est interdit, les coureurs qui ne portent pas leur dossard sur le dos avant ne pourront pas franchir l'obstacle et ne pourront pas continuer la course.

Article 10– Equipement

Le seul équipement obligatoire est une bonne paire de chaussures, c'est à dire, des chaussures adaptées à la pratique d'une activité sportive. Pour les autres éléments, ils se divisent entre, Conseillé, Déconseillé et fortement autorisé, selon la responsabilité du participant.

Conseillé : Chaussures, t-shirt près du corps, short et tenue de rechange.

Déconseillé : Les bijoux et tout autre objet faisant encourir des risques d'accident ou de blessures aux participants.

Fortement Autorisé : Déguisement

Article 11 – Ravitaillement

Un ravitaillement à l'arrivée sera proposé aux participants.

REGLEMENT INTERIEUR

FOS DINGO WARRIOR

Article 12 – Assistance médicale

L'assistance médicale de l'événement « FOS DINGO WARRIOR » sera composée d'une équipe de secours de la croix rouge, en fonction de la réglementation en vigueur et des caractéristiques de l'événement.

Article 13 – Civisme

Il est impératif de respecter :

- Les bénévoles.
- Les autres participants.
- Les habitants.
- L'environnement naturel sur lequel la course repose.

Article 14 – Assurance

La commune organisatrice souscrit une assurance en responsabilité civile garantissant les dommages aux usagers et animateurs. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs à l'épreuve.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

Article 15 – Droit à l'image

Chaque participant autorise l'organisation à utiliser sur les supports d'information de communication de la ville de Fos-sur-Mer (journal municipal, site internet de la ville, Facebook ...) toutes les images vidéos et photos réalisées durant la journée du 07 Septembre 2019.

Article 16 – Récompenses

Challenge CLUBS /TEAM

- le club sportif ou la Team le plus nombreux sera récompensé

Challenge DEGUISEMENT

- Un challenge récompensera le concurrent proposant le plus beau déguisement.